



REGLEMENT INTERIEUR

- A partir du troisième licencié d'une même famille, le prix de chaque licence sera diminué de 5€.
- Chaque amende infligée au club pour des fautes techniques ou disqualifiantes sera à la charge du joueur responsable.
- Les parents de licencié devront si possible assurer un minimum de deux déplacements par saison (transport des jeunes) lors des compétitions. Une décharge pour le transport devra être signée par les parents.
- Les licenciés doivent respecter les installations sportives mises à leur disposition, et être équipés de chaussures de sport à usage exclusif en intérieur.
- Les licenciés doivent participer aux activités sportives et animations durant la saison. Ainsi chaque licencié, de 14 ans et plus, devra tenir une table de marque au minimum 1 fois dans la saison.
- Les licenciés sont tenus de prévenir leur référent lorsqu'ils ne peuvent être présents aux séances d'entraînement et matches.
- Pour les mutations : un chèque de caution de 140€ sera à remettre lors de l'inscription et encaissé en fin de saison si le joueur muté ne renouvelle pas sa licence au sein du club. Dans le cas d'un renouvellement de licence la saison suivante, ce chèque sera restitué au joueur.

Nous vous remercions de votre engagement et participation tout au long de la saison afin de permettre à le bon fonctionnement de l'association et d'assurer le meilleur service à chaque licencié.

Le Bureau

« Lu et approuvé »
Signature du licencié



www.usstleubasket.com

(Feuillet à conserver)